

Les chenilles processionnaires

La région Grand Est est, chaque année, particulièrement touchée par l'apparition de chenilles processionnaires dans notre environnement durant les périodes printanières et estivales.

Les chenilles processionnaires du chêne sont particulièrement urticantes et peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivites, maux de gorge...

Précautions à prendre lors d'une promenade en forêt :

- Ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout ne pas les toucher ;
- Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles ;
- Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade ;
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés :

- Ne pas sécher le linge dehors surtout par temps venteux ;
- Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin ;
- En tondant la pelouse, mettre une tenue protectrice adaptée (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance : les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements. Laver les vêtements potentiellement contaminés.

Vous avez été exposés à des poils urticants de chenilles processionnaires :

En cas de symptômes légers, consultez votre médecin traitant ou un médecin généraliste.

N'appellez le 15 ou consultez un service d'urgence uniquement en cas d'apparition de signes graves tels que vomissements, un malaise, des vertiges, des difficultés à déglutir, des difficultés respiratoires ou une atteinte sévère des yeux.

Il est déconseillé de faire sécher en extérieur les masques respiratoires utilisés dans la cadre de l'épidémie de COVID-19.

Site à consulter : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/index.php/chenilles-urticantes-0>

**Comme les deux ans passés,
les chênes se trouvant sur la commune
de Woustviller seront traités par
les services de l'ONF à partir du printemps 2022.**

